

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 01359
Numéro SIREN : 439 476 847
Nom ou dénomination : CIDECA

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2023 sous le numéro de dépôt 4453



Franck Bitbol
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

CIDECA

Société en nom collectif au capital de 7.700 €

Siège social : 31 avenue du Général de Gaulle 77610 FONTENAY-TRESIGNY

RCS Meaux 439 476 847

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

CIDECA

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

21, place Jules Ferry - 92120 Montrouge
Téléphone-Fax : 01 57 63 90 41 - Portable : 06 19 99 40 70
Email : bitbol@bitbol.org - Site internet : www.bitbol.org
Siret : 408 118 586 00036 - TVA intracommunautaire fr 42 408 118 586

Inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris-Île de France
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles des Commissaires aux Comptes
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté

CIDECA

Société en nom collectif au capital de 7.700 €

Siège social : 31 avenue du Général de Gaulle 77610 FONTENAY-TRESIGNY

RCS Meaux 439 476 847

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

CIDECA

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation et en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport en vue de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

Fait à Montrouge, le 17 mars 2023

Frank BITBOL
Commissaire aux comptes